

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant brut de 500 000 francs destiné à la rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue de Candolle, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée le 5 décembre 2017 par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions, qui l'a traitée en séance du 14 mars 2018. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs, destiné à la préétude de la rénovation complète du bâtiment de la Bibliothèque de Genève, situé 3, rue De-Candolle, sur la parcelle N° 6159, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Contexte

Fondée en 1559, la Bibliothèque de Genève (BGE) compte un fonds d'une valeur estimée à 1,3 milliard de francs, avec 2,5 millions d'ouvrages, 4 à 5 millions d'images, 50 000 partitions et plus de 120 000 livres anciens (édités avant 1850). Elle est gérée par la Ville de Genève (département de la culture et du sport). Partant du corps central d'Uni Bastions, appartenant elle au Canton, la BGE occupe l'aile Salève, qui fait face à l'aile Jura utilisée par les facultés de lettres et de théologie de l'Université de Genève. La BGE est héritière du dépôt légal créé en 1539, le plus ancien du monde après la France (1537). Elle compte notamment les bibliothèques personnelles de Jean Calvin ou de François Bonivard. La première pierre des travaux a été posée en 1868, puis une nouvelle salle de lecture a été construite en 1905. Le Conseil administratif propose une préétude en vue d'une rénovation complète de la BGE, pour un montant de 500 000 francs.



Séance du 14 mars 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M. Philippe Meylan, chargé de la Direction du patrimoine bâti, et de M^{me} Nelly Cauliez, conservatrice responsable conservation à la BGE

M. Pagani observe la situation inquiétante à la BGE: livres potentiellement en danger, sécurité feu menacée, espaces exigus; il évoque un «risque d'accident majeur». M. Kanaan rappelle le contexte: il s'agit de présenter un crédit de pré-étude, pour protéger les 48 kilomètres de rayonnages de livres, dont une partie ira au Carré-Vert. «Les collections restent fortement exposées au risque d'inondation et d'incendie» précise-t-il.

M. Meylan explique la proposition: l'objectif d'une préétude permet d'évaluer les besoins techniques mais aussi le programme, à savoir les besoins de l'institution qui utilise le bâtiment, en l'occurrence la BGE. Une fois les besoins techniques et le programme définis, un crédit d'étude sera proposé. Une étude sur les risques a été menée par le bureau CSD ingénieurs. Il en ressort des menaces d'incendie et pour le patrimoine culturel, notamment des éléments uniques au monde, comme *Les Confessions* de Jean-Jacques Rousseau. L'édifice comporte de nombreux risques, à la fois pour les collaborateurs et les usagers, par exemple les structures métalliques du plancher du rez inférieur qui ne pourraient résister au feu au-delà de quinze minutes d'incendie. L'étude CSD conclut: «Un accident majeur peut être redouté.» Les pertes pourraient être estimées à 700 millions de francs.

Au nom de la BGE, M^{me} Cauliez explique que les conditions d'accueil pour les publics ne sont pas satisfaisantes et que les ouvrages ne sont pas correctement stockés, les espaces étant saturés. Elle précise que le refus d'entrer en matière sur un premier projet en 2012 a provoqué des réflexions complémentaires au sein des équipes, afin de trouver des alternatives, au moins temporaires. «Mais ces solutions prennent l'apparence d'emplâtre» conclut-elle.

MM. Pagani et Kanaan insistent donc sur la nécessité d'intervenir et demandent 500 000 francs comme crédit afin de réaliser la préétude.

Questions

A une question d'Ensemble à gauche, M. Kanaan répond qu'une préétude est préférable à une étude, car il faut affiner le programme avec la BGE ainsi que la collaboration avec le Canton, qui rénove les bâtiments adjacents de l'Université (les deux autres côtés du «U»). Quoi qu'il en soit, les négociations avec le Canton sur les tâches culturelles n'ont pas forcément d'impact lourd sur les travaux, car les missions restent les mêmes.

A une interrogation du Parti démocrate-chrétien, M. Pagani répond qu'il ne peut pas donner de chiffre sur le montant de la rénovation complète de la BGE.

A une question du Mouvement citoyens genevois, il est confirmé que certains fils électriques sont encore en coton. Un commissaire du Parti libéral-radical revient sur la possibilité d'une extension par le sous-sol, mais M. Pagani rappelle que le Canton n'en voulait pas. Par ailleurs, en réponse à une autre interrogation, il est indiqué que la Confédération n'engage que des participations financières temporaires dans ce domaine et que le fonds des collections est assuré. Une élue du Parti libéral-radical demande si l'objectif est de se concentrer sur la prévention plutôt que les frais d'assurance; on lui précise que les polices d'assurance sont globales, intégrant toutes les institutions culturelles municipales. A une question du Parti socialiste, il est indiqué que les recommandations de la Cour des comptes seront intégrées au programme.

Prises de position

Vu les risques incendie très élevés et les menaces éventuelles sur le patrimoine, les Verts soutiennent la préétude.

Si le groupe Ensemble à gauche s'étonne du format de la préétude demandé par l'exécutif, il votera l'objet. Il souhaite quoi qu'il en soit une visite de la BGE.

Le Parti démocrate-chrétien est très marqué par la vétusté de l'ensemble, et considère cette préétude – pour une éventuelle esquisse – comme indispensable.

Le Parti libéral-radical se réjouit de voter cette préétude, car les circonstances urgentes l'exigent.

Le Mouvement citoyens genevois voit ce crédit avec scepticisme, comme si les professionnels concernés semblaient incapables de faire une évaluation sérieuse des problèmes sans une étude. Il va donc s'abstenir.

Malgré ses doutes, l'Union démocratique du centre votera la préétude.

Le Parti socialiste votera également en faveur.

Vote

La proposition PR-1269 est acceptée par la majorité des membres de la commission, soit par 12 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 UDC, 2 DC, 2 LR) et 2 abstentions (MCG).

Par ailleurs, la commission a exprimé son souhait de visiter la BGE.

